

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2020

REUNION DU 6 MAI 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**RICOSTRUZIONE DI U PONTE DI CASALUNA - EX
STRADA DIPARTIMENTALE 39**

RECONSTRUCTION DU PONT DE CASALUNA - EX RD 39

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

J'ai l'honneur de soumettre à l'Assemblée de Corse le présent rapport en vue d'approuver le projet de reconstruction du pont permettant à l'ancienne route départementale 39 de franchir la Casaluna sur le territoire de la commune de Gavignanu et d'engager les procédures réglementaires pour autoriser la construction de l'ouvrage.

Le pont de Casaluna franchit la rivière du même nom sur près de 60 mètres de berge à berge. L'ancien ouvrage maçonné a été détruit lors des très fortes intempéries de novembre 2016.



Depuis, pour assurer la circulation sur l'ex RD39, un pont provisoire a été loué.



Plan de localisation



Plan de situation



Vue de l'ouvrage détruit par la crue de 2016 et du pont provisoire au premier plan

Dans un premier temps, il a été envisagé de reconstruire l'ouvrage à l'identique. Cependant, les études hydrauliques menées en concertation avec les Services de l'Etat et prenant en compte les évolutions récentes du climat ont montré que l'ancien ouvrage ne permettait pas le passage d'une crue centennale (275 m³/s de capacité pour une crue centennale évaluée à 640 m³/s).

La conception de l'ouvrage a donc été reprise pour permettre le passage de cette crue centennale plus, suivant les règles de l'art, une revanche d'un mètre pour les embâcles.

Par ailleurs, l'ouvrage est remis au gabarit routier standard permettant le croisement de deux véhicules, ce que ne permettait pas l'ancien.

Les caractéristiques proposées pour le nouvel ouvrage sont les suivantes :

- un tracé rectiligne et positionné entre l'ancien pont et le pont provisoire, ce qui nécessite des acquisitions foncières sur les deux rives;
- une longueur de 52 m comportant un appui unique dans la rivière ;
- une largeur de 7,20 m comprenant 5 m de chaussée, deux trottoirs et les dispositifs de retenue ;
- un tablier construit en poutres métalliques enrobées de béton armé ; les appuis sont fondés en rive sur des pieux ; l'appui central repose sur le rocher affleurant.

La réalisation de l'ouvrage prendra en compte les contraintes environnementales et notamment le fait que la Casaluna a été fortement dégradée lors la crue exceptionnelle de 2016, et que sa reconquête écologique débute. En coordination avec les services de l'Etat, des mesures d'évitement et de réduction sont prévues : l'implantation des appuis a été optimisée pour minimiser les impacts, le calendrier des travaux sera adapté avec notamment un démarrage en fin d'automne, une pêche électrique préalable est prévue ainsi que la mise en place de plusieurs gîtes à chiroptères. Enfin, les ouvrages actuels seront démolis ; à leurs emplacements, le cours d'eau sera reconstitué dans son état naturel.



Nouvel ouvrage envisagé

Le coût total de l'opération est de 3 630 000 € TTC décomposés comme suit :

	Montant HT	TVA	Montant TTC
Frais d'études et de contrôle extérieur	250 000,00 €	50 000,00 €	300 000,00 €
Prix généraux	345 000,00 €	34 500,00 €	379 500,00 €
Terrassement et travaux préparatoires	200 000,00 €	20 000,00 €	220 000,00 €
Structure - Appuis	445 000,00 €	44 500,00 €	489 500,00 €
Structure - tablier	1 110 000,00 €	111 000,00 €	1 221 000,00 €
Equipements	150 000,00 €	15 000,00 €	165 000,00 €
Démolition des ouvrages existants, reconstitution du lit	250 000,00 €	25 000,00 €	275 000,00 €
Raccordement routier à l'ex RD39	220 000,00 €	22 000,00 €	242 000,00 €
Aléas	280 000,00 €	28 000,00 €	308 000,00 €
Acquisitions foncières	30 000,00 €		30 000,00 €
	3 280 000,00 €	350 000,00 €	3 630 000,00 €
Comprenant pour la partie travaux	3 000 000,00 €	300 000,00 €	3 300 000,00 €

Le projet est financé par la Collectivité de Corse sur l'imputation budgétaire 908-2013 pour la partie études (opération 1132/269 E) et le sera sur l'imputation 908 – 2315 pour la partie travaux sur l'opération créée dans le cadre de la présente délibération et sur l'opération 1212-0230A pour la partie acquisitions foncières.

En conclusion, je vous propose :

- **D'APPROUVER** le projet de reconstruction du pont de Casaluna situé sur le territoire de la commune de Gavignanu,

- **D'APPROUVER** le plan de financement de l'opération de travaux dans le cadre du Programme Exceptionnel d'Investissement selon la répartition suivante :

Etat	70% du montant HT	2 100 000 €
CdC	30% du montant HT	900 000 €

- **DE M'AUTORISER** à solliciter la demande de subvention correspondante,

- **D'APPROUVER** l'affectation en AP d'un montant de 3 300 000 € sur l'opération nouvelle « Reconstruction du pont de Casaluna », pour la partie travaux,

- **DE M'AUTORISER** à acquérir les emprises nécessaires à la réalisation du projet soit à l'amiable par actes notariés ou par actes passés en la forme administrative, soit par voie d'expropriation,

- **DE M'AUTORISER** à lancer les procédures administratives et réglementaires en vue de la réalisation de cette opération,

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.